Gmail **Directeur ALDE <directeur.alde@gmail.com>**

YOUSSEF HOUBALLAH <houballahy@free.fr> 24 février 2026 à 12:12
À : ALDE Directeur <directeur.alde@gmail.com>
Cc : "WEISS, Isabelle R13" <isabelle.weiss06@gmail.com>, "CAPO, Jean Pierre P7" <j.pierrecapo@gmail.com>, "DUREU, fred" <
Parking ALDE
4 messages
fred@dureu.com>, "MARIA, Fabien" <pitau14@hotmail.com>, SYNDIC <ericnoailly@cabinetnoailly.fr>

Bonjour Mr SAGOT,

Vous recevrez à temps les votes pour l'AG de la ALDE.

Ce mail pour rappeler notre position avec en fin de mail l'extrait de mon mail de 2022 sur le sujet resté sans réponse directe. Seul une réponse laconique était dans le compte rendu de l'AG.
Vous trouverez en PJ l'illustration de mon inquiétude dans la question posée par votre prédécesseur.
A la BASTIDE HAUTE, nous tenons à la ALDE et savons que c'est votre travail et vos efforts qui maintiennent notre cadre de vie dans un environnement préservé.
Je ne doute pas que tant que vous serez président de la ALDE nous n'avons aucune inquiétude sur la poursuite du respect de la convention signée. Convention qui malheureusement peut être dénoncée par la ALDE à tout moment.
Comme le montre l'avis de votre prédécesseur rien n'assure qu'un jour des velléités pousserais la ALDE à récupérer l'usage du parking qui nous serais alors imposé sans que nous puissions nous y opposer.
Nous ne pouvons pas rester indéfiniment dans la dépendance pour le clos de notre parcelle, pour notre local poubelle et pour la possibilité d'attribuer les places de ce parking à des propriétaires de manière pérenne, tout cela parce qu'à l'origine les tracés et certains permis ont été fait de manière anarchique à une époque ou tout était permis.
L'éclairage du parking devient vétuste (nous avons déjà changé le système d'ampoules à décharge existant par des LED) et nous hésitons à le remplacer en engageant des frais au risque de perdre l'usage du parking un jour.
D'où ma proposition de rachat de cette parcelle (du moins la partie qui se situe après le portail la voie exclue) ou d'un échange de parcelle avec la partie boisé qui rendrait la situation plus sereine pour tous le monde. En PJ un schéma approximatif d'un échange possible (partie bleu ALDE contre partie jaune BASTIDE)
Je pense donc qu'il est urgent que vous nous fassiez une proposition afin que nous puissions voter en ce sens lors de notre prochaine AG.
Il est évident que le prix doit être en rapport avec la nature du terrain qui est non constructible. Je pense d'ailleurs que cette rentrée d'argent qui serait mise sur le compte épargne de la ALDE serait une bonne chose pour la ALDE.
Un autre problème risque de se poser dans quelques années lorsque le tarif de la location atteindra des sommes proches d'avant la négociation de la convention. Le montant risque alors de ne plus être cohérent avec l'usage que nous en faisons.
Il est dans l'intérêt de tous de trouver un accord en faisant disparaitre cette épine de nos relations.
Cordialement
Youssef HOUBALLAH

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Directeur ALDE <directeur.alde@gmail.com> 28 février 2026 à 18:12

À : YOUSSEF HOUBALLAH <houballahy@free.fr>
Cc : bureau-alde <bureau-alde@googlegroups.com>, Eric NOAILLY <ericnoailly06@gmail.com>

Bonjour,
Nous avons bien reçu votre mail et avons bien compris votre inquiétude.
Au regard de l'article 3-1c du statut de l'ALDE (Article 3-1c L'ALDE a notamment pour objet l'acquisition, la gestion et l'entretien des terrains, espaces verts et équipements communs ainsi que leur **cession éventuelle à une personne morale de droit public** . Elle peut : . Acquérir tous biens immobiliers ou mobiliers. . Effectuer tous travaux intéressant ses membres, . Fournir toutes prestations de services intéressant le lotissement ou ses membres, . Assurer l'exploitation des réseaux, ouvrages, forêts et espaces verts**).**
Les éléments du bien commun, en l'occurrence le parking de la Bastide Haute, ne peuvent donc être cédés à un privé.
Ceci étant, vous avez parfaitement raison de vouloir sécuriser l'usage exclusif du parking.
A ce titre, nous vous proposons de concevoir collégialement une nouvelle convention garantissant la pérennité de l'usage. Cette convention pourra être déposée devant notaire.
Pour ce faire, une séance de travail en commun devra être prévue à très court terme au local de l'ALDE. Merci de nous proposer quelques dates et heures à votre convenance.
Cordialement Pour le syndicat,
Hubert Gambade & Christian Sagot

Cette proposition du syndicat de l'ALDE est restée sans réponse hormis les votes motivés "contre" et "abstention" lors de l'AG du 12 mars 2026